

J & M PLAST
ZI de Piroilles
43590 BEAUZAC

A l'attention de Monsieur BONNY

Paris, le 8 juillet 2022

GPI
N. Réf : LG/EG – 08072022 – n°1

Monsieur,

Comme suite à la présentation de votre dossier de demande en comité de lecture du 1 juillet 2022, nous tenons à vous préciser les suites apportées à l'examen de votre dossier.

Compte tenu :

- des conclusions de l'audit réalisé le 24 mai 2022,
- des corrections et actions correctives mises en œuvre,
- de l'avis des membres du comité,

En conséquence, veuillez trouver ci-joint l'attestation de conformité n°38358-0, au décret n° 2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement, pour votre site de Beauzac.

Un audit de suivi doit être mis en œuvre au moins tous les trois ans conformément à l'article D 541-364.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Laetitia GOLDSZMIDT
Chef de projet certification
Pôle Certification Environnement
Sécurité et Performance

PJ : 1 attestation